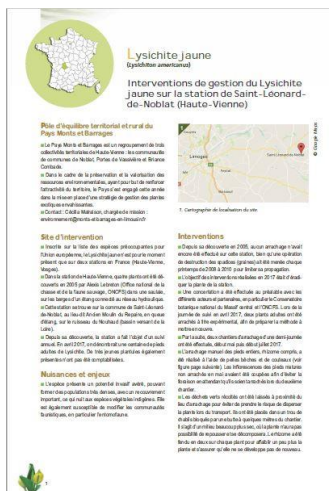


Compte-rendu de la 16^{ème} réunion du GT IBMA 5 décembre 2017, Vincennes

Bilan 2017 des actions et outils développés par le GT IBMA

- **Retours d'expériences de gestion, base d'informations sur les EEE en milieux aquatiques et leur gestion : bilan et perspectives d'ouverture aux milieux terrestres et ultra-marins**

Doriane Blottière (UICN France), présentation téléchargeable [ici](#)



Dix-huit nouveaux retours d'expériences de gestion (REX) ont été rédigés en 2017, mobilisant une trentaine de nouveaux rédacteurs et portant le total de REX disponibles à 81 (concernant 19 espèces de flore et 15 espèces de faune). D'autres retours sont en cours de finalisation et devraient paraître prochainement, dont de nouvelles espèces telles que l'Anodonte chinoise (*Sinanodonta woodiana*) ou le Myriophylle hétérophylle (*Myriophyllum heterophyllum*). La parution d'un deuxième volume de retours d'expériences de gestion (en versions numérique et papier), est prévue pour le printemps 2018. Il comportera toutes les fiches éditées depuis la parution des deux volumes du [guide pratique de gestion](#) en 2015. Dans le cadre de l'élargissement du GT aux milieux terrestres et dans la continuité des 3 premiers retours réalisés en outre-mer en 2017, les REX prévus pour 2018 se focaliseront sur les espèces terrestres (faune et flore) et les expériences en outre-mer.

La base d'informations, dont l'objectif est de centraliser et synthétiser les informations sur les espèces introduites, a été enrichie cette année de pages sur de nombreuses espèces cette année. Des informations sont aujourd'hui disponibles pour 370 espèces (223 espèces de faune et 145 de flore). Les espèces terrestres y seront progressivement intégrées en 2018, en commençant par les espèces listées par le règlement européen.

La lettre d'information bimestrielle est aujourd'hui diffusée à plus de 1 100 abonnés et la fréquentation du site internet est en constante augmentation (plus de 100 000 visiteurs uniques en 2017).

- **IBMA et international : valorisation et apports mutuels**

Emmanuelle Sarat (UICN France), présentation téléchargeable [ici](#)

Depuis sa création, le GT IBMA développe des échanges avec différents partenaires aux échelles européennes et internationales : présentation des travaux du groupe lors de différentes manifestations, construction progressive d'un réseau de personnes ressources. Les travaux du GT bénéficient d'une plus large valorisation depuis 2015, avec la traduction en langue anglaise de ses principales productions, puis en 2017 avec la rédaction d'un [article scientifique dans une revue internationale, Management of Biological Invasions](#). Cet exercice particulier de rédaction a incité la coordination du GT IBMA à réexaminer le fonctionnement et les réalisations du groupe pour tenter de les analyser et de les éclairer sous un nouvel angle. L'exercice de formalisation des résultats et de soumission à des pairs de cet article scientifique a permis de montrer que le GT IBMA répond à de nombreuses recommandations internationales et besoins exprimés par les acteurs de la recherche et de la gestion. Il s'agit en particulier de l'émergence et la valorisation de l'expertise détenue par les gestionnaires, l'amélioration de la collecte de données sur la gestion, l'accès libre à une information scientifique synthétisée, la mise en réseau et le transfert d'information entre chercheurs, gestionnaires et décideurs. Cet exercice a

également permis de conforter l'utilité et les bénéfices des outils de transfert d'information, de partage d'expérience et de mise en réseau développés par le GT IBMA depuis sa création. Ces atouts, maintenant bien argumentés, ne manqueront pas d'accompagner le GT IBMA dans ses évolutions futures.

Concernant les améliorations à apporter, et notamment sur une meilleure implication des représentants des Sciences Humaines et Sociales (SHS), les membres du GT IBMA s'interrogent sur les sujets à explorer. Les questions de perception des invasions biologiques, d'acceptabilité sociale, tous milieux confondus (aquatiques continentaux, terrestres, marins) intéressent un nombre important d'acteurs, mais pour que des analyses soient développées dans ce domaine, elles nécessiteraient d'être programmées et financées (par exemple, de tels besoins sont bien identifiés en Pays-de-la-Loire). Il est rappelé que grâce aux efforts faits dans leur direction depuis la création du GT IBMA, des acteurs des SHS ont été présents au sein du groupe, bien que de façon irrégulière : une participation plus régulière et durable serait bénéfique. D'autres personnes ressources seraient à identifier et à contacter (par exemple, C. Prévot-Julliard au MNHN). Des questions sur la communication autour des EEE ont été soulevées : en particulier, comment développer un langage commun et adapté ?

- **Evaluation de l'exploitation économique des EEE comme outil de gestion : présentation des résultats de l'étude et du rapport final**

Emmanuelle Sarat (UICN France), présentation téléchargeable [ici](#)

Alors que des difficultés sont rencontrées pour le financement des opérations de gestion des EEE, certaines d'entre elles peuvent représenter une ressource commercialement exploitable (ressource alimentaire, artisanat, etc.). Une exploitation commerciale, présentée aussi comme un outil de régulation des populations d'EEE, peut sembler à première vue proposer une plus-value à la fois écologique et économique, mais nécessite une évaluation des risques de dispersion des espèces et de son efficacité globale. Sur cette problématique, le GT IBMA a souhaité conduire une étude pour identifier les enjeux et les risques d'une exploitation commerciale des EEE établies dans les milieux naturels comme possibilité de régulation de ces espèces. Principalement orienté sur les espèces exotiques envahissantes des milieux aquatiques présentes en France, en Europe et dans d'autres pays industrialisés, ce travail a été complété par des informations sur les espèces des milieux terrestres (panorama réalisé par l'OIEau).



16^{ème} réunion du GT IBMA. © A. Dutartre

L'analyse de ce panorama et de la bibliographie internationale a permis d'identifier différentes catégories de valorisation socio-économique ainsi que leurs intérêts et risques (économiques, écologiques et sanitaires). Une analyse de 38 cas d'étude recensés et des enquêtes auprès de 87 experts ont permis de montrer que l'on dispose actuellement de très peu de recul sur l'efficacité de ces projets (la grande majorité des projets étant en cours, rarement accompagnés de suivis scientifiques ou intégrés dans une stratégie globale de gestion, etc.). Ces initiatives ne peuvent pas être considérées comme des solutions miracles et un cadre de réflexion est nécessaire pour identifier les points de vigilance de chacun de ces projets. Ce cadre de réflexion a été complexe à élaborer. Il vise à fournir un appui technique à toute structure qui serait amenée à donner un avis sur ce type de projet. Il doit guider les réflexions concernant les enjeux de ces projets, en identifiant des points de vigilance pour s'assurer de l'absence de risques significatifs pour l'environnement et pour inciter à une évaluation rigoureuse de leur efficacité écologique. Il se présente sous la forme d'une liste de questionnements et de points de vigilance argumentés associés concernant l'EEE ciblée par le projet, la définition des objectifs du projet et son intégration dans une stratégie globale de gestion, l'identification, l'anticipation des risques et l'évaluation écologique du projet, l'implication de divers acteurs et partenaires et l'intégration des encadrements administratifs et réglementaires. Quelques exemples de questions/points de vigilance sont présentés aux membres pour servir de base de discussion.



Cartographie des cas d'études de valorisation socio-économique d'EEE identifiées dans le panorama international.

Les membres du GT IBMA sont invités à réagir sur ces résultats et notamment sur l'outil proposé d'aide à la réflexion. L'importance du sujet dans les milieux marins est soulevée et il est indiqué que plusieurs cas d'étude sur espèces marines figurent dans le rapport (Poisson-Lion, Crépidule, crabes exotiques, etc.). Concernant le périmètre de l'étude, il est rappelé qu'il n'a pas concerné les EEE détenues en captivité et pouvant faire l'objet d'une exploitation commerciale (par exemple, les élevages de Vison d'Amérique et les nouveaux animaux de compagnie), ni la valorisation agronomique des déchets de plantes exotiques envahissantes générés par les interventions de gestion, mais bien les EEE présentes (et le plus souvent largement répandues) dans les milieux naturels. Des questions relatives à l'accessibilité aux propriétés privées sont soulevées, en indiquant que dans ces zones, l'exploitation ne sera pas toujours autorisée et mettra en péril l'atteinte des objectifs de gestion écologique des projets. Ce point de vigilance est à inclure dans le rapport.

Les membres partagent leurs réflexions sur la nécessité de sensibilisation et de formation des services qui vont examiner ces dossiers. A l'heure actuelle, le « circuit de validation » de ces projets n'est pas défini, les services instructeurs ne sont pas identifiés, et généralement peu informés sur les invasions biologiques et les enjeux concrets de leur gestion. Le problème principal est qu'il n'est actuellement exigé ni étude d'impact ou évaluation d'incidence avant une mise en œuvre éventuelle de ce type de projets, ce qui devrait être rendu obligatoire pour en analyser les risques, les encadrer et s'assurer de leur innocuité environnementale.

Les membres demandent à ce que les résultats de l'étude menée par le GT IBMA soient rapidement diffusés, car les projets semblent de plus en plus nombreux. La sensibilisation des élus, dont le rôle est primordial dans le processus décisionnel, est également évoquée. Des outils de communication, plus abordables et synthétiques que le rapport « technique » produit par le GT devront être réalisés pour faire passer les messages nécessaires sur les risques de ces projets. Dans un premier temps, il est proposé qu'un numéro spécial de la lettre d'information du GT soit publié au moment de la publication du rapport.

Il est rappelé que le document final fera l'objet d'un maquetage professionnel et sera publié au printemps 2018.

Etat d'avancement de la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes

• Etat d'avancement et actions prioritaires mises en œuvre

Emmanuelle Sarat (UICN France), Arnaud Albert (AFB - SCTCBN), Benoit Pisanu (MNHN), Jean-François Maillard (ONCFS), présentation téléchargeable [ici](#)

Le contexte de réalisation, la structure et la gouvernance de la stratégie nationale sont rappelés. Il est précisé qu'un comité de suivi de la stratégie nationale, piloté par le MTES, a été constitué. Il est

actuellement composé de l'AFB, de l'ONCFS, de l'UICN France, du MNHN, du MAAF, du Ministère de la Santé, de la Fredon France, de l'ANSES, de la FPNR, de la FCEN, et du Cerema. La composition de ce groupe évolue régulièrement. Un plan d'action permettant d'identifier les actions prioritaires à mener pour 2017-2018 a été élaboré par le MTES et le comité de suivi. Pour chaque action, une fiche opérationnelle définit le phasage des travaux et les structures impliquées. Les actions de priorité 1 et 2 sont listées, et l'AFB – Service de coordination technique des CBN (SCTCBN, ex-FCBN), l'UMS Patrinat (ex-SPN) et l'ONCFS sont invités à faire un point d'avancement sur les différentes actions prioritaires de la stratégie qu'ils pilotent actuellement.

L'AFB – SCTCBN indique que les travaux sont lancés pour produire une méthode d'évaluation et de catégorisation des espèces exotiques de Flore. Une première version de cette méthode sera soumise à différents experts et sera disponible en début d'année 2018. Il est également indiqué que l'Anses travaille actuellement sur deux analyses de risque (Houblon du Japon et Berce du Caucase) après la publication de 2 autres cette année (Ambroisie trifide et Ambroisie à épis lisses). Il est également rappelé que le GDR "néophytes et archéophytes de France" travaille à l'établissement d'un catalogue national de la flore introduite en France, tandis que le GDR "invasions biologiques" travaille actuellement à la rédaction notamment d'un article sur la dynamique des invasions est en cours de rédaction. Concernant le système national de surveillance, exigé par le règlement européen pour janvier 2018, il sera structuré dans le cadre du SINP et devra reposer sur l'existant. L'organisation des principaux acteurs nationaux (ONCFS, AFB [ex Onema, ex-FCBN et ex-SPN]) est en cours, chaque structure étant amenée à surveiller les espèces sur lesquelles elles étaient déjà impliquées et identifiées (ex : flore pour les CBN, mammifères et oiseaux pour l'ONCFS, espèces aquatiques pour l'AFB, etc.). Concernant la Flore, les CBN auront un rôle central de lancement d'alerte et d'agrégation des données sur leurs territoires d'agréments. Une note précisant ces rôles est en cours de rédaction. Une note par espèce est également en préparation pour l'identification et l'analyse des voies d'introductions (obligation du règlement européen) et sera réalisée en collaboration avec divers experts, dont le Cerema, et fera l'objet d'un stage en 2018 encadré par l'AFB. Les CBN seront également sollicités en 2018 pour définir leur implication au sein du futur centre national de ressources sur les EEE : rédaction de retours d'expériences de gestion, relectures de la base d'informations, participation au GT IBMA élargi (voir point suivant sur le centre national de ressources).



16^{ème} réunion du GT IBMA. © A. Dutartre

Les membres du GT IBMA s'interrogent sur le choix des espèces qui feront l'objet d'une analyse de risque (AR) et qui pourront être soumises à inscription sur la liste réglementaire européenne. Des enjeux importants existent autour de la Crassule de Helms, qui devient problématique dans de plus en plus de régions françaises. Du fait de l'absence de moyens dédiés pour réaliser ces analyses, seulement une ou deux espèces pourront en faire l'objet chaque année, et une nouvelle proposition pour la crassule pourrait être faite. Il faut néanmoins identifier quelles sont les structures qui pourraient réaliser ces analyses. Le GT IBMA pourra être force de proposition pour certaines espèces, comme cela avait été le cas pour le Xénope lisse (AR en cours de réalisation par la SHF).

L'UMS Patrinat développe pour la faune une méthode d'analyse de risque simplifiée, applicable à différentes échelles géographiques. La méthode est en cours de relecture par une soixantaine d'experts. Un stage, piloté conjointement avec l'AFB – SCTCBN sera réalisé sur l'identification des acteurs pour construire le futur réseau national de surveillance. Une rapide information est donnée sur le site internet EEE-FIF, dédié à la surveillance et à la transmission de connaissances pour certaines espèces de faune.

Certains membres du GT IBMA ont soulevé la difficulté d'appropriation et de communication autour des outils émanant de l'échelle nationale (comme le site EEE-FIF) lorsque ceux-ci ne sont pas associés aux actions coordonnées de la stratégie nationale, d'autant plus lorsqu'ils n'ont pas été informés ou consultés au préalable. Ils soulignent la nécessaire implication et information des acteurs territoriaux dans la stratégie nationale et sa mise en œuvre.

L'ONCFS présente ses missions de police régaliennne sur les EEE, et notamment sur les actions de contrôle de détention de faune sauvage captive. La lenteur de publication des arrêtés ministériels listant les EEE de faune et de flore et rendant possible l'application du règlement européen constitue un réel frein aux actions de police. Concernant les autres actions de l'ONCFS, un projet LIFE sur l'Erismature

rousse a été déposé et l'acceptabilité du dossier sera connue en mars 2018. D'autres actions de régulation des populations sont menées sur le Tamia de Sibérie, la Perruche à collier, la Conure veuve, le Vison d'Amérique, l'Ouette d'Égypte, l'Ibis sacré. Des études sont également en cours sur le Muntjac de Reeves (état des lieux de la répartition) et le Raton laveur (étude génétique). Un guide sur la gestion de la Bernache du Canada en milieux urbains est en cours de publication. Des stages de formation sont prévus en 2018, l'un sur le bassin de la Loire, ouvert aux acteurs territoriaux, l'autre dans le cadre d'une formation nationale proposée aux agents de l'ONCFS, de l'AFB, des DDPP, des DREAL et des DDT. Le rapport d'activité 2016 de l'ONCFS sur les EEE a été publié et mis en ligne sur le site de l'ONCFS et du GT IBMA.

- **Point d'avancement sur la préfiguration du centre national de ressources (CDR) sur les EEE et perspectives 2018-2020**

Emmanuelle Sarat (UICN France), présentation téléchargeable [ici](#)

Destiné aux acteurs professionnels et gestionnaires de la biodiversité, les CDR proposés par l'AFB visent à développer les compétences et accompagner techniquement les acteurs pour la mise en œuvre des politiques publiques, selon un mode de travail multi partenarial et collaboratif. Ses actions reposent sur trois piliers indissociables : l'animation de réseaux d'acteurs, l'accompagnement technique et la production et mise à disposition de ressources. Bien plus qu'un site internet, un CDR est un dispositif à l'interface science-gestion s'appuyant sur un réseau d'acteurs pour le déploiement des politiques de la biodiversité.

L'UICN France et l'AFB conduisent actuellement un travail préliminaire de préfiguration du CDR EEE. Le GT IBMA, du fait de ses objectifs, périmètre et moyens d'action et aussi des résultats positifs obtenus depuis plusieurs années et des diffusions qui en ont été faites en direction des gestionnaires, répondrait très largement à la définition et au fonctionnement d'un CDR sur les EEE. Pour poursuivre la valorisation de l'existant, mutualiser les outils et les moyens et dans la continuité du partenariat entre l'AFB et l'UICN France, il est ainsi proposé que ce CDR soit co-piloté par l'AFB et l'UICN France. Le CDR EEE s'appuiera sur les réseaux existants, dont le GT IBMA, élargi aux milieux terrestres. Le site internet du GT IBMA constituerait la base fonctionnelle du site internet du futur CDR.

Les grandes lignes d'une feuille de route pour le CDR EEE et le GT IBMA sur la période 2018-2020 sont proposées aux membres du GT IBMA. Dès 2018, le GT IBMA va s'élargir aux milieux terrestres et accueillir de nouveaux membres, traiter de nouveaux sujets, changer de nom et de logo. Il conservera son fonctionnement et ses outils d'animation (réunions, liste de discussion), alimentera les réflexions du CDR EEE, participera à l'élaboration d'outils, fera remonter des besoins. Il pourra également se saisir d'une problématique et développer ses propres réflexions. Concernant le CDR, l'année 2018 devra être consacrée à installer ce nouveau dispositif : constitution du réseau national d'acteurs, développement d'outils d'animation, bilan des formations, refonte du site IBMA, intégration d'informations sur les milieux terrestres. Le recueil d'expériences de gestion sera poursuivi, en s'axant prioritairement sur les espèces terrestres et les collectivités d'outre-mer. La mise à jour de la base d'information se poursuivra. En 2019, une offre de formation nationale sera proposée, une journée d'échanges techniques organisée (sans doute une journée des gestionnaires francophones en partenariat avec Service Public de Wallonie, qui convierait également des collègues suisses et québécois). La rédaction et la publication d'un guide de bonnes pratiques ou d'une publication technique sont envisagées pour 2020. Le GT IBMA élargi participera à l'élaboration de ce document.

Les membres du GT IBMA s'interrogent sur l'offre de formation nationale qui sera proposée par le CDR. Il est expliqué que cette offre de formation ne vise pas à remplacer les actions de formation mises en place par les acteurs territoriaux et qu'elle veillera au contraire à leur être complémentaire. Les formations territoriales seront par ailleurs recensées et le CDR pourra jouer un rôle pour améliorer leur visibilité (mise en ligne d'un catalogue de formation par exemple).

Des questions sont posées sur les différentes passerelles à créer entre les différents CDR existants. La mise en place de synergies, de mutualisation et d'interopérabilité des CDR sont des enjeux bien identifiés par l'AFB-DREC (direction recherche expertise et développement des compétences), garante de la politique CDR au sein de l'AFB, qui travaille d'ores et déjà sur ce sujet.

Les membres du GT IBMA insistent fortement sur l'importance d'intégrer les EEE marines, et cela dès la création du CDR. Il faudrait être clair sur cette intégration et lever l'ambiguïté qui semble subsister. Les acteurs des milieux marins sont fortement sollicités et les enjeux EEE sont forts. Une mobilisation

de l'expertise détenue au sein de l'AFB (toutes directions confondues + UMS Patrinat) pourrait être réalisée dans le cadre du CDR.

Les membres soulignent également l'importance de l'articulation entre le CDR et les groupes territoriaux. Une entrée « géographique » (cartographie dynamique) sera disponible sur le site internet du CDR et permettra aux acteurs territoriaux d'identifier les interlocuteurs et plateformes existants à leur échelle.

Une prochaine réunion du GT, pour officialiser son « élargissement » à d'autres milieux, est prévue en octobre 2018, dans sa version « délocalisée », sur deux jours. Elle pourrait se tenir sur la façade atlantique Ouest, et s'organiser en partenariat avec les membres du GT IBMA de cette région (Cen Pays de la Loire, PNR Brière, AgroCampusOuest, etc.).

14h00-16h30 - Actualités

- **Etat des lieux de la surveillance des espèces non indigènes marines en France**

Cécile Massé (Station marine d'Arcachon, MNHN) et Frédérique Viard (Station biologique de Roscoff, CNRS), présentation téléchargeable [ici](#)



La Directive cadre stratégie milieu marin (DCSMM) issue de la Directive européenne (2008/56/CE) a pour objectif d'atteindre ou de maintenir le bon état écologique des eaux marines. Le descripteur 2 de cette directive porte sur les espèces non indigènes (ENI), et vise à les maintenir à des niveaux qui ne perturbent pas les écosystèmes. Après une première évaluation initiale en 2012 et la mise en place d'un premier programme de mesures et de surveillance, une seconde évaluation est prévue pour 2018. Cependant, plusieurs indicateurs ne sont pas encore opérationnels en raison d'un manque de connaissances des espèces non indigènes dans le milieu marin. A ce jour, 483 ENI ont été recensées, dont 52 sont considérées comme à surveiller, cependant les inventaires sont encore loin d'être exhaustifs. La majorité des espèces concernées sont des arthropodes et des rhodophytes. Le programme de surveillance des ENI s'articule autour de 3 sous-programmes de suivi : les vecteurs d'introduction des ENI, les zones à risques et l'impact des ENI. Deux exemples de protocoles de suivis sont présentés (Rapid assessment survey et suivi sur liste ouverte). De nombreuses contraintes compliquent les suivis mis en œuvre : la réduction du nombre d'experts taxonomiques, le besoin de pression d'observation importante, les limites présentées par les méthodes traditionnelles de suivi, etc. Le développement des outils moléculaires (métabarcoding, ADNe) devrait apporter une aide précieuse pour améliorer la pression d'observation et l'identification des espèces.

Les membres s'interrogent sur la mobilisation des sciences participatives pour les suivis dans le milieu marin. Elles sont effectivement utilisées dans la mesure des possibilités, le plus souvent pour cibler une espèce : c'est par exemple le cas de *Mnemiopsis leydii* en Méditerranée. Le parallèle est discuté entre la mise en place et la structuration de la DCSMM et du règlement européen sur les EEE. En effet, la DCSMM propose un cadre de mise en œuvre très structuré par rapport à celui fourni pour le règlement européen, alors que l'on pourrait s'attendre à l'inverse (un règlement s'appliquant directement aux Etats membres, une directive fixant des obligations de résultats en laissant aux États membres la forme et les moyens de leur choix pour les atteindre.). Les dispositifs mis en place dans le cadre de la DCSMM sont le fruit d'une réflexion débutée il y a bientôt 10 ans, ce qui explique sans doute cette organisation plus rigoureuse. Concernant le règlement européen sur les EEE, il est rappelé qu'il n'y a actuellement pas d'espèces marines sur la liste européenne et qu'il devient urgent de les prendre en compte.

- **Retour sur le séminaire « L'ADN environnemental : une révolution pour la gestion de la biodiversité aquatique »**

Nicolas Poulet (AFB), présentation téléchargeable [ici](#)

Un séminaire consacré aux avancées de la technique d'utilisation d'ADN environnemental pour la gestion des milieux aquatiques s'est tenu le 18 octobre 2017 à Paris. Les présentations sont disponibles sur [le site de l'AFB](#). Il est rappelé qu'il s'agit d'une méthode complémentaire aux méthodes de suivis et

d'échantillonnages actuellement utilisés et que son efficacité diffère selon les espèces et les taxons considérés (peu efficaces pour la détection de certains mammifères carnivores comme la loutre par exemple, mais très efficace sur certains invertébrés comme les mollusques). Il est rappelé que ces techniques d'analyses moléculaires nécessitent des infrastructures lourdes, et qu'il est nécessaire que les analyses soient réalisées par des structures compétentes dans le traitement de l'ADN rare ou dégradé.

Les résultats de ce séminaire seront valorisés dans deux publications de l'AFB pour l'année 2018 : un numéro de la série « Rencontres de l'AFB » et un ouvrage plus complet dans la collection « Les synthèses des rencontres ». Il est rappelé aux membres que des articles sur le sujet sont régulièrement rédigés dans le cadre de la lettre d'information du GT, au travers d'un dossier « ADNe et EEE ».

- **Gestion des terres « contaminées » par les EEE : premières réflexions engagées par le CEN Centre**

Matthieu Trouvé (CEN Centre)

Le CEN Centre-Val de Loire a réalisé en 2017 une étude sur la gestion des terres « contaminées » par les propagules de plantes exotiques envahissantes. En France, il n'existe actuellement aucune réglementation sur le traitement de ces terres, considérées comme des déchets inertes, contrairement au Royaume-Uni et à la Belgique. La gestion de ces terres demeure toutefois essentielle pour limiter la propagation des plantes exotiques envahissantes et crée des difficultés à de nombreux gestionnaires et aménageurs. Dans cette étude, une identification des acteurs régionaux impliqués a été réalisée (« producteurs » : gestionnaires, aménageurs, etc. et « transformateurs » : centres de stockage et de traitement), ainsi qu'un bilan des quelques techniques de traitement utilisées. Des difficultés à communiquer avec certaines structures (BTP) ont été rencontrées (quel rôle pour les associations de protection de la nature comme le CEN, quelles entrées pour aborder la problématique ?). Des pistes d'actions de prévention ont néanmoins pu être identifiées, comme la mise en place d'un suivi du transport de ces terres et le respect de parcours stricts (dispositifs étanches, évitement des abords de cours d'eau, etc.). Une adaptation des bordereaux qui existent actuellement pour les déchets « dangereux » pourrait être proposée. Le rapport issu de cette étude sera diffusé en début d'année 2018. Un article sera rédigé dans une prochaine lettre d'information IBMA.

Les membres du GT IBMA partagent l'intérêt de développer cette problématique et de mettre en place un traitement de ces terres contaminées et une réglementation. Des échanges sont à initier avec les gestionnaires des ambrosies (Observatoire des ambrosies et Fédérations régionales des travaux publics et notamment le cluster « écochantier »). Les terres contaminées par ces espèces sont soit ensevelies, soit épandues, et la technique du « faux-semis » est pratiquée (épuisement de la banque de graine). Certains membres, sollicités par des entreprises privées, s'interrogent sur le développement d'une collecte de rhizomes de renouées pour la pharmacologie, qui pourrait à la fois conduire à une valorisation économique et à un traitement de ces terres, mais également à un risque de dissémination de la plante. Au regard des enjeux forts et de besoins exprimés par les gestionnaires, la thématique de la gestion des déchets de plantes exotiques envahissantes issus d'interventions de gestion continuera à être abordée par le GT IBMA élargi et le futur CDR sur les EEE.

- **Etat des connaissances sur la distribution de la Jussie en France et sur la présence de formes terrestres**

Jacques Haury (AgrocampusOuest), présentation téléchargeable [ici](#)

Deux espèces de Jussie sont présentes en France (*L. grandiflora* et *L. peploides*). Une enquête nationale a été réalisée en 2017, afin de recenser les détenteurs de données et de préciser la répartition de ce deux espèces, ainsi que la présence de formes terrestres. *L. peploides* apparaît principalement présente dans l'ouest et le sud de la France, et ne serait pas encore présente dans le nord-est. *L. grandiflora* développe une forme terrestre sur des prairies humides inondables, présentant des tiges et ramifications plus courtes et une forme plutôt « buissonnante ». Le morphotype terrestre semble capable d'ajuster son métabolisme au stress pour maintenir une croissance efficace, contrairement à la forme aquatique. La présence de cette forme terrestre conduit les agriculteurs à abandonner ces zones qui ne sont plus exploitables pour le fourrage, et entraîne le retrait certaines aides de la PAC. Des tests sont actuellement réalisés sur la gestion des jussies à l'aide de sel et les premiers résultats sont encourageants.



Jussie présente en Brière. ©
AaroCampusOuest

D'autres problématiques concernant les jussies, telle que l'existence d'hybrides des deux espèces et la lutte biologique (identification d'agents pathogènes), seront développées dans le cadre d'un nouveau projet FEDER, qui démarrera en 2018 sur le bassin de la Loire et les côtes vendéennes. Des méthodes d'évaluation de la répartition de l'espèce par télédétection vont être également développées sur la Jacinthe d'eau en France et sur la jussie au Liban. Concernant l'enquête menée sur les jussies en 2017, VNF signale la présence de l'espèce dans une gravière en Meurthe-et-Moselle et alerte sur le risque accru de dispersion de l'espèce dans le cours d'eau proche (notamment en cas de montée importante du niveau d'eau).

- **Espèces exotiques de poissons en France et focus sur l'invasion récente des gobies**

Fabrice Teletchea (Université de Lorraine) et Jean-Nicolas Beisel (Université de Strasbourg-Enges), présentation téléchargeable [ici](#)

Les introductions piscicoles sont principalement dues à l'aquaculture, à l'introduction volontaire pour la pêche sportive, aux relâchés d'espèces d'aquarium, à la navigation (eaux de ballast, création de canaux) et à des introductions pour la lutte biologique. Plus d'un tiers de la faune piscicole française est introduite et l'impact de ces espèces est très rarement documenté. Trois espèces seraient responsables des principaux impacts environnementaux observés à l'échelle mondiale : la truite Arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*), la Carpe amour (*Ctenopharyngodon idella*) et la gambusie (*Gambusia affinis*). Le *Pseudorasbora* (*Pseudorasbora parva*) est également une espèce préoccupante en pleine expansion. Plusieurs espèces de gobies originaires du bassin Ponto-Caspien (Europe de l'Est) ont profité de la création de canaux et du développement de la navigation pour se disperser à travers le réseau fluvial européen. Parmi eux, le gobie à tâches noires (*Neogobius melanostomus*) présente des caractéristiques biologiques et écologiques particulièrement adaptées pour devenir envahissant : reproduction précoce, ponte multiple, soins parentaux, pas de phase larvaire, etc. L'artificialisation des milieux serait un facteur favorisant ces espèces piscicoles invasives.



Gobie à tâches noires. © S. Manné, AFB

Les informations présentées ici font l'objet d'un chapitre d'ouvrage qui sera prochainement publié. Un article sur ce sujet sera rédigé dans la prochaine lettre d'information du GT IBMA.

- **Points divers – Autres actualités**

Alain Dutartre attire l'attention des membres sur la réalisation d'une synthèse des informations disponibles sur la Crassule de Helms (*Crassula helmsii*), rédigé à l'initiative du CBN de Brest. Ce document, apportant des informations sur l'origine de la plante, sa biologie et son écologie, ses impacts, sa répartition actuelle en France et en Europe, et les possibilités de gestion à mettre en place, a été originellement rédigé pour répondre à des besoins identifiés sur la façade atlantique ouest. L'espèce devenant préoccupante sur l'ensemble du territoire métropolitain, la recherche d'information s'est étendue à l'échelle nationale. Le document sera mis à disposition et valorisé par l'intermédiaire du GT IBMA en début d'année 2018. Cette synthèse des connaissances pourra participer à l'émergence d'une analyse de risque pour cette espèce, dans un objectif d'inscription sur la liste du règlement européen.

Rédaction : Emmanuelle Sarat, Doriane Blottière.

Relectures : Alain Dutartre, Nicolas Poulet, Yohann Soubeyran, Arnaud Albert.

Version du 21/12/2017

Liste des participants

Nom Prénom

ALBERT Arnaud
BEISEL Jean-Nicolas
BLOTTIERE Doriane
BRUSSON, Romain
COLLAS Marc
DAMIEN Jean-Patrice
DERONZIER Gaëlle
DUTARTRE Alain
GUEDON Gérald
HAPPE David
HAURY Jacques
JUNGMANN Emmanuel
LAMAND Florent
LEHEURTEUX Emmanuel
MASSE Cécile
MAILLARD Jean-François
MARTINANT Sylvie
MOTTE Marilou
NOGARO Géraldine
PINEAU Christophe
PISANU Benoît
POULET Nicolas
PREY Timothée
RABIN Nicolas
SARAT Emmanuelle
SOUBEYRAN Yohann
THINZILAL Florence
THIEBAUT Gabrielle
TELETCHEA Fabrice
TROUVE Matthieu
VIARD Frédérique

Structure

AFB – SCTCBN
ENGEES – Université de Strasbourg
UICN France
CNR
AFB – Nord-Est
PNR Brière
AFB - DAPP
Expert indépendant
Polleniz - FREDON Pays de la Loire
DREAL Auvergne-Rhone-Alpes
Agrocampus Ouest
VNF
AFB – Nord-Est
CEN Pays de la Loire
MNHN
ONCFS
CEN Auvergne
FREDON France (Observatoire des Ambroisies)
EDF R&D
Cerema Ouest
MNHN – UMS Patrinat
AFB - DREC
CEN Normandie
CNR
UICN France
UICN France
FMA - Orenva
Université de Rennes
Université de Lorraine
CEN Centre
SB Roscoff - CNRS

Excusés :

ARCHERAY Claire
BOUIN Charlotte
CRUZ Odile
DALOZ Aurélien
DECOSTER Grégory
DELAQUAIZE François
EGGERT Christophe
FRIED Guillaume
GUERIN Maxime
GUILLOUET Guillaume
HEDONT Marianne
HUREL Paul
KIRCHNER Florian
LE BARDS Pierrick
MIAUD Claude
PIPET Nicolas
REYGROBELLET Jean-Philippe
RICHARD Nina
TABACCHI Eric
VARRAY Sylvie

CEN Normandie
ONCFS
AFB-DREC
AFB-DREC
VNF
MTES
Société Herpétologique de France
ANSES
Plante & Cité
FNPf
(Plante & Cité)
ONCFS DIR Centre Val de Loire Ile de France
UICN France
DDTM Loire-Atlantique
CEFE - CNRS
IIBSN
Smage des Gardons
Université de Tours
Université de Toulouse
FCEN